

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 22 (1950)

Heft: 7

Artikel: Les sciences sociales et le problème de grandes villes

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-123671>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES SCIENCES SOCIALES ET LE PROBLÈME DES GRANDES VILLES

Il se pose aujourd'hui avec acuité ce qu'on peut appeler le problème des grandes villes. Comment se présente ce problème et quelles sont les raisons primordiales de son existence ? Quelques instants d'interview avec le professeur König, de l'Université de Zurich, ont mis en lumière de façon manifeste les divers côtés de cette importante question d'actualité.

— Tout d'abord, qu'est-ce qu'une grande ville ? Contrairement à ce que l'on pense le plus volontiers, déclare le professeur, ce n'est pas tant le nombre des habitants qui détermine l'appellation de « grande ville » mais bien le style même de cette ville. L'urbanisme représente surtout un certain niveau de vie et non seulement une agglomération plus ou moins importante de population. Ainsi Genève, par exemple, offre toutes les caractéristiques de la grande ville, dans la pleine acception du terme ; par rapport à d'autres cités, elle ne possède pourtant qu'un petit nombre d'habitants, mais elle vit selon le rythme d'une ancienne tradition citadine, profondément ancrée dans son esprit comme dans ses mœurs. D'une manière générale, on remarque du reste que les peuples d'origine romane ont une tendance beaucoup plus accentuée vers l'esprit dit citadin que ceux d'origine germanique. Cette tendance se traduit également dans le domaine de l'architecture. C'est la raison pour laquelle de petites villes, quantitativement, peuvent offrir un style de vie très urbain. Cela posé, il faut considérer précisément ce caractère urbain comme étant à la base du problème des grandes villes : en effet, le conflit qu'il provoque entre la ville et la campagne est à l'origine de nombreux troubles sociaux.

— Quels sont les traits distinctifs de cet esprit urbain ?

— Sans pouvoir les analyser complètement, on les décèle dans maints détails de la vie quotidienne. Ainsi les habitants des grands immeubles locatifs n'ont guère de relations avec leurs voisins de palier ; ils demeurent côte à côte en s'ignorant le plus souvent. Il en résulte un certain esprit qui est proprement citadin. Et pourtant, grâce aux moyens de la technique moderne et du téléphone en particulier, ces mêmes habitants communiquent volontiers et rapidement avec des gens très éloignés. Il est curieux de noter l'attitude très différente de l'homme de la ville et de l'homme de la campagne vis-à-vis du téléphone. Est-ce à dire que les grandes villes ont perdu cet esprit communautaire qui existe si fortement en campagne ? Pas tout à fait, mais il se fait montre d'une autre manière chez les citadins qui ont tant de possibilités de communiquer avec le monde. De toutes façons, l'esprit urbain donne à l'individu la latitude nécessaire à son développement et à son essor, car la ville réclame des qualités d'initiative, de force active, de fantaisie.

— Ce sont là des avantages.

— Certes. En tout cas, ce sont des points positifs en faveur de la vie citadine. Toutefois, l'envers de la médaille se trouve précisément dans la structure de cet esprit citadin, lequel requiert par ailleurs de si nombreuses qualités. Il est de fait que la liberté individuelle confère des avantages, mais combien de dangers aussi, dans cette vaste anonymité, où il faut constamment s'orienter, prendre des décisions, faire face à de nouveaux éléments. Il va sans dire que ceux qui vivent dans cette ambiance depuis des générations y ont acquis une habitude, une formation qui les aide à évoluer, à maintenir leur équilibre.

— Mais...

— Mais si quelqu'un ne possède pas cette formation ou cette faculté d'adaptation, alors surgissent des causes de désorganisation sociale.

— Et quel serait le pourquoi de cette non-adaptation ?

— Eh bien ! le caractère d'abord, ne se prêtant pas, ou mal, aux exigences de la vie urbaine actuelle ; ensuite et surtout, le fait d'arriver d'un milieu campagnard, avec la brusque transition que cela implique.

— Car il existe aussi un esprit de la campagne ?

— Qui forme une parfaite antithèse avec l'esprit citadin. En effet, le rythme de vie campagnard, dont la valeur morale est grande, encercle l'être humain dans un réseau de définitions absolues, reposant sur des traditions séculaires, réseau dans lequel il se meut avec assurance. Le paysan sait de quelle façon il doit effectuer telle ou telle chose et se comporter devant tel ou tel événement. Au reste, ses habitudes ne varient guère, la vie de la campagne ne donnant pas incessamment lieu à des changements fondamentaux. Or, ces ressources de la tradition, qui dirigent l'existence de l'homme campagnard, ne peuvent pas lui être d'un grand secours dans la ville où il arrive un beau jour. Il y a déjà là une forte raison de non-adaptation, sans compter les heurts que ce changement total de niveau de vie comporte.

» Et maintenant, poursuit le professeur König, force nous est de reconnaître que ce danger est plus tangible en Suisse que dans d'autres pays. »

— Pour quelles raisons ?

— Parce qu'en Suisse, le type citadin et le type campagnard sont particulièrement accentués. Cela est extrêmement important. Tout le problème suisse, au cours de l'histoire, a démontré cette sorte de barrière, séparant la ville de la campagne. La proximité immédiate entre des centres très urbains et des contrées très campagnardes — en Suisse romande notamment — crée des divergences sensibles. Il y a un conflit entre deux civilisations, citadine et campagnarde, ce conflit étant rendu plus aigu encore par la diversité des dialectes, des confessions, des institutions, sans compter un régionalisme accentué. Voici les raisons essentielles qui rendent ceux de la campagne quasi étrangers à la ville ; l'incrustation profonde des

STATUTS DE L'UNION SUISSE POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT

1. Dénomination et but

Article premier. — Sous la dénomination de « Union suisse pour l'amélioration du logement » (Schweizerischer Verband für Wohnungswesen) il est constitué une association politiquement et confessionnellement neutre. Son siège est au lieu du domicile du président en charge.

Art. 2. — L'Union a pour but l'amélioration des conditions de logement aux points de vue sanitaire, technique, économique et social, et en particulier le développement des constructions et de l'habitation coopératives.

Elle administre en outre le fonds de roulement fédéral.

Art. 3. — Elle ne poursuit aucun but lucratif. Les fonds qui lui sont remis doivent servir exclusivement les buts de l'Union.

2. Membres

Art. 4. — Peuvent être membres de l'Union :

- a) les sections (organisations régionales dont le but est identique à celui de l'Union) ;
- b) les associations suisses qui sont disposées à appuyer les efforts de l'Union suisse pour l'amélioration du logement ;

c) les autorités et administrations fédérales, cantonales et communales ;

d) les associations de construction et d'habitation, pour autant qu'elles n'ont pas la possibilité de coopérer avec une section.

Art. 5. — Le Comité central se prononce en première instance sur l'admission et l'exclusion des membres ; l'assemblée des délégués en deuxième instance.

Art. 6. — La démission peut être donnée par écrit au Comité central pour la fin d'une année civile ; elle doit l'être 6 mois à l'avance.

3. Sections

Art. 7. — Les sections indiquent dans leurs statuts quelles sont leurs tâches et leur organisation. Leurs statuts doivent cependant être soumis à l'approbation du Comité central.

Les statuts doivent spécifier que :

- a) la section est neutre aux points de vue politique et confessionnel ;
- b) le sociétariat peut être acquis par des associations de construction et d'habitation par des autorités et administrations cantonales et communales, par d'autres personnalités juridiques, ainsi que par des personnes privées ;

traditions ancestrales dans leur personnalité provoque, chez la plupart d'entre eux, une crise susceptible de bouleverser complètement leur individualité.

— Et ce conflit s'accroît de plus en plus ?

— Oui, depuis ce dernier demi-siècle. On a le tort de présenter la Suisse comme un pays uniquement agricole et touristique alors que la Suisse est un des pays les plus hautement industrialisés du monde. C'est cette industrialisation intensive, réclamant une main-d'œuvre toujours plus nombreuse, qui est à l'origine du conflit.

— L'émigration vers la grande ville ?

— D'une part, certainement. Il y a cependant une autre raison : la plupart du temps, les familles paysannes à la tête de plusieurs enfants ne peuvent donner à ces derniers des ressources suffisantes pour vivre de la terre. Si donc on cherche à éviter le mouvement regrettable de la parcellation, il importe pour les fils de se faire une situation ailleurs ; cette situation les attend tout naturellement dans la ville, à la fois proche et lointaine.

— N'y a-t-il pas de remède à cette crise ?

— Dans une certaine mesure. Il existe actuellement une tendance à déplacer les industries du côté de la campagne. Le terrain y est du reste moins cher. On a construit de ce fait des petites villes, voire des

villages industriels. Le problème s'y pose alors d'une autre manière, le style de vie citadin faisant irruption dans la paisible campagne. A cet égard, la Suisse offre un exemple tout à fait opposé à celui de la Suède qui, ayant eu de tous temps ses industries installées loin des centres urbains, a établi un lien entre les deux conceptions.

— Quel doit être le rôle des sciences sociales vis-à-vis de ce problème ?

— Les sciences sociales donnent aujourd'hui le moyen de connaître ce qui se passe et, pour autant, la faculté d'y remédier. En résumé, toute la vie subit en ce moment un changement fondamental, parce que la civilisation urbaine déborde de tous les côtés. Bien des mauvais résultats de cette industrialisation rapide, qui s'accroît de jour en jour, ont déjà pu être améliorés, avec l'aide des hommes qui voient clair.

» Cet état de choses, conclut catégoriquement le professeur König, ne doit pas être considéré comme un destin passant sur nos têtes. Il faut lutter pour combattre les erreurs et les exagérations. Sans se montrer trop sceptique, ni trop optimiste, il convient de demeurer réaliste. C'est le meilleur moyen pour les sciences sociales de résoudre avec des chances de succès le problème des grandes villes. »

S. P. (« A. S. P. A. N. »)